

OFFICE DE TOURISME CŒUR DE FRANCE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
DE SÉJOURS POUR LES GROUPES et INDIVIDUELS

1. Les conditions de réservation :

L'Office de Tourisme Cœur de France établira un devis au client sur la base de sa demande. Ce devis devra être retourné signé, par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

resa.groupes@tourisme-cœurdefrance.com.

La réservation sera définitivement confirmée par l'Office de Tourisme Cœur de France dès réception :

- du contrat de réservation, paraphé, daté et signé ;
- de la réception, dans le même temps d'un chèque d'acompte de 30 % du montant total du séjour frais de dossier inclus.

Si le client commande moins de 30 jours avant la date de la prestation, le règlement intégral du séjour lui sera exigé par l'Office de Tourisme Cœur de France.

2. Les tarifs :

Les tarifs proposés par l'Office de Tourisme Cœur de France pour ses produits touristiques (forfait, journées) s'entendent par personne, TTC et sont calculés (pour les groupes) sur la base de 25 personnes. En cas de nombre supérieur ou inférieur de participants, un ajustement du tarif sera effectué.

L'Office de Tourisme Cœur de France se réserve le droit de modifier ses prix au 1er janvier de chaque année.

La taxe de séjour sera due en supplément.

Toute prestation non prévue dans le forfait devra être réglée directement sur place par le client.

3. Règlement du solde

Le client devra verser à l'Office de Tourisme le solde de la prestation due au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sous réserve du respect de l'article R.211-6 du Code du Tourisme. Le règlement se fera par chèque, à l'ordre du Trésor Public ou par virement.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, le séjour sera considéré annulé. Dans ces conditions, 10 % du montant total du forfait, sera retenu par l'Office de Tourisme Cœur de France.

4. Bon d'échange

Après le paiement de la totalité du forfait, un carnet de voyage contenant les bons d'échange avec les prestations incluses dans le forfait, sera adressé au client. Ces bons d'échange seront à remettre aux prestataires lors de l'arrivée. Les bons d'échange sont strictement nominatifs et non cessibles.

5. Les modalités d'organisation

Le nombre de participants devra être arrêté au plus tard 10 jours avant le début de la prestation. Les désistements d'éventuels participants du fait du client, à moins de 10 jours avant l'arrivée seront facturés.

Le client doit se présenter le jour et heure précisés sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client devra prévenir le prestataire (ou propriétaire) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive.

Les prestations non consommées au titre de ce retard, resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas de modification de la prestation du fait de l'Office de Tourisme Cœur de France, et ce avant le jour d'arrivée du client, ce dernier pourra alors soit résilier le contrat (et dans ce cas, toute somme encaissée sera remboursée dans son intégralité), soit en accepter les modifications, avec un avenant conformément à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

6. Modalités d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme Cœur de France et par mail à l'adresse : resa.groupes@tourisme-coeurdefrance.com

En cas d'annulation par le client, la somme remboursée à ce dernier par l'Office de Tourisme, sera la suivante :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour :
le montant de l'acompte sera remboursé par l'Office de Tourisme Cœur de France et aucune prestation ne sera facturée au client.
- annulation entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début du séjour :
le chèque de l'acompte (30 % du montant total du séjour) sera conservé par l'Office de Tourisme Cœur de France ;
- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus avant le début du séjour :
il sera retenu 100 % du prix du séjour ;
- en cas de non présentation du client : il ne sera procédé à aucun remboursement.

L'Office de Tourisme Cœur de France a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la SMACL Assurances- 141, avenue Salvador-Allende- 79031 NIORT. La garantie financière est apportée par APST- 15, avenue Carnot- 75017 PARIS.

Toute réservation auprès de l'Office de Tourisme Cœur de France, implique l'acceptation des présentes conditions générales qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom et qualité